

Initiative

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1115

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La fin d'une é-POCH

(cfp) La dernière section des POCH (Organisations progressistes suisses) vient de se saborder à Bâle, où l'université avait vu leur éclosion dans la mouvance de 1968. Très rapidement, les POCH ont essayé dans les cantons alémaniques, pour se structurer en une organisation nationale en 1973. D'inspiration léniniste dans un premier temps, puis de plus en plus pragmatiques, leur participation active à la vie parlementaire et leurs interventions remuantes dans la vie politique locale leur donna rapidement un poids bien supérieur à celui du nombre de leurs adhérents. Un militantisme efficace, une faculté à communiquer et un choix de sujets porteurs leur assura l'entrée dans plusieurs conseils municipaux et cantonaux, ainsi qu'au Conseil national. Elles étaient liées à d'autres mouvements, en Suisse et à l'étranger; leur congrès de 1985 à Bâle, par exemple, fit état des messages du FLN algérien, de l'OLP et du Parti socialiste unifié français.

Les POCH ont présenté des listes pour les élections nationales de 1971 à 1991 et, en 1975, des candidats dans neuf cantons; elles y placèrent deux élus en 1979 et trois en 1983 et en 1987. Constituant un groupe parlementaire commun avec le Parti socialiste autonome tessinois et le Parti du travail, elles n'avaient pas de raison d'être en Suisse italienne et romande.

L'avance des partis écologistes et du féminisme actif amenèrent la disparition progressive de sections locales et cantonales, jusqu'au soir du 1er février, où quatre-vingt rescapés décidèrent, à une forte majorité, la dissolution de leur organisation. Ses anciens militants n'ont pas pour autant disparu de la scène politique. Certains d'entre eux ont passé au parti socialiste comme le conseiller national Andreas Herczog, la conseillère d'Etat bâloise Veronica Schaller, le Bernois Jürg Schärer, récemment élu président de la section bernoise. On en retrouve d'autres dans les organisations écologistes, le conseiller national argovien Hanspeter Thür et le Zurichois Daniel Vischer, candidat au Conseil d'Etat, notamment.

Les POCH, phénomène épisodique seulement? Qui se rappelle le Groupe indépendant progressiste vaudois qui avait occupé un siège au Grand conseil vaudois de 1941 à 1945 et dirigé la ville de Rolle, et qui a pu faire peur aux

majorités traditionnelles des villes voisines, Morges en particulier, qui craignaient la contagion? Qui se souvient de la Nouvelle gauche neuchâteloise ou du Team 67 argovien, sinon leurs protagonistes? Les grands partis se sont partiellement renouvelés grâce aux transfuges des «maquis politiques». ■

INITIATIVE

L'Eglise de Zwingli séparée de l'Etat ?

(ag) Une initiative populaire a été lancée à Zurich en vue de modifier l'article 64 de la Constitution cantonale. Il préciserait que Etat et Eglise sont séparés «*Staat und Kirche sind getrennt*» — et que les communautés religieuses relèvent du droit privé.

Alors que la séparation de l'Eglise et de l'Etat fait partie des principes fondamentaux d'un programme de gauche, même si le socialisme chrétien a joué un rôle de premier plan dans l'histoire du socialisme suisse, l'initiative zurichoise, elle, est patronnée exclusivement par un comité bourgeois où prédominent radicaux et UDC qui ont souvent rang de notables, par exemple des députés, des présidents de communes importantes comme Zollikon ou Wallisellen.

Aux arguments classiques, telle l'égalité de traitement entre confessions, s'ajoute le refus des prises de position politiquement engagées et unilatérales des Eglises zurichoises.

Il faut à Zurich 10 000 signatures pour faire aboutir une initiative cantonale. Nulle difficulté. Sujet à suivre. ■

INITIATIVE (BIS)

Le train pour Bruxelles redémarre

(pi) Alors que les négociateurs suisses cherchent à conclure des accords bilatéraux pour participer au moins partiellement au grand marché européen, le comité «né le 7 décembre» a lancé son initiative.

La démarche est à la fois judicieuse et intelligente.

Judicieuse parce qu'elle ouvre une porte,

elle offrira, lorsque les signatures auront été récoltées, un moyen d'action supplémentaire au Conseil fédéral. Il disposera ainsi d'une cartouche de plus, qu'il ne choisira de griller que s'il estime la victoire probable.

Intelligente parce qu'elle ne créera pas une nouvelle consultation à dimension européenne, même si, bien sûr, l'Europe est au cœur de ce texte. On votera certes sur notre volonté de participer à l'EEE, mais hors de la pression internationale. En cas d'acceptation, il appartiendra au Conseil fédéral — peut-être eût-il fallu que ce fût le Parlement — de négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

Ce texte est le seul pour lequel des signatures seront récoltées puisque les différents groupes qui projetaient pareille démarche se sont réunis.

Si cette initiative doit être soutenue, son issue reste incertaine: pour aboutir, elle devra être acceptée à la majorité du peuple et des cantons. La première devrait être acquise, mais la seconde restera difficile à obtenir. Et le temps presse: dans quelques années, une consultation sur l'EEE n'aura probablement plus de sens. ■

Le texte de l'initiative

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

Article 20 (nouveau)

1. La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique européen.

2. Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

3. Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Article 21 (nouveau)

Lors de l'adaptation du droit suisse au droit de l'Espace économique européen, toutes les autorités veilleront à assurer un développement économique durable et équilibré et à préserver les acquis sociaux et démocratiques, ainsi que la protection de l'environnement.

Article 22 (nouveau)

La Confédération tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts lors de la mise en œuvre et du développement de l'Espace économique européen, de même que dans les questions relatives à l'intégration européenne. Elle informe les cantons à temps et de manière exhaustive, les consulte et les associe à la préparation des décisions.